

Informations pour les gymnastes Agrès individuels de Neuchâtel Gym

1. Période d'essai :

- La période d'essai à lieu durant le mois de juin pendant 3 semaines.
- Les critères de sélection sont : la motivation, la persévérance, l'assiduité, l'acclimatation au groupe et les prédispositions pour les agrès.
- Le nombre de places attribuées dépendra du nombre de place disponible dans les différents groupes.
- La gymnaste et ses parents seront ensuite avertis si elle peut continuer les agrès ou si elle sera redirigée vers un autre groupe de Neuchâtel Gym.

2. Equipements :

- Durant les compétitions, il est obligatoire de porter le justaucorps de la société.
La société vous prête ce dernier mais si des détériorations sont à déplorer, il sera remplacé aux frais de la gymnaste.
- Durant la période d'essai, les gymnastes doivent porter des habits moulants. Elles ont le choix entre des petites savates de gym ou à pieds nus.
- Durant les entraînements, les gymnastes doivent porter un justaucorps personnel. Il est accepté d'avoir en plus un short par-dessus. Elles ont le choix entre des petites savates de gym ou à pieds nus.
- Dès le C3, le port des cuirs est obligatoire. Mais il est vivement conseillé dès les premières compétitions. Pour rappel, ce sont des accessoires qui préviennent les accidents à la barre fixe et aux anneaux.

3. Lieu des entraînements :

- Les groupes sont ouverts aux filles uniquement. Les entraînements se déroulent à la Maladière, l'entrée se trouve en face de l'Express. Les vestiaires sont au 3ème étage et la salle au 4ème étage (salle n°4).

4. Concours :

- Pour les petites catégories, nous participons uniquement aux concours cantonaux. C'est-à-dire Passage de Catégorie (avril), Championnat Cantonal (mai-juin) et Concours de Noël (à l'interne). Les concours sont obligatoires sauf si la gymnaste a un empêchement de force majeur.
- Pour les grandes catégories (dès le C5), nous participons à des concours dans toute la Suisse.

5. Finance d'inscription aux concours :

- Les concours coûtent entre 20 et 30 Frs par gymnaste, ceux-ci sont aux frais de la gymnaste.
- Pour faciliter le paiement des concours, les gymnastes avancent une somme au début de l'année puis la monitrice s'occupe de payer les concours. A la fin de l'année, s'il reste de l'argent, il sera déduit de l'avance donnée par la gymnaste pour l'année suivante. Si l'avance concours n'est pas payée au 31 janvier, la gymnaste ne sera pas inscrite aux concours.